

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2021

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Locales

L'an deux mil vingt-et-un, le 16 décembre, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales le 10 décembre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la commune, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GRANGE, Maire.

PRESENTS: 18

ABSENTS EXCUSES: 5

ABSENTS:/

xxxxxx

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

- 1. Adopté les modalités de mise en application des 1 607 heures dans la collectivité de SAVIGNEUX, ainsi que le règlement du temps de travail
- 2. Approuvé la mise en place du dispositif des titres restaurant à compter du 1er janvier 2022
- 3. Décidé de la modification du tableau des effectifs : création et suppression d'emplois
- 4. Approuvé le renouvellement du Projet Educatif de Territoire (P.E.D.T.) pour la période 2022/2024
- 5. Emis un avis favorable à l'instauration d'un tarif de vacations funéraires
- 6. Entériné la liste des travaux en régie au titre de 2021
- 7. Approuvé la Décision Modificative n° 6
- 8. Entériné les réalisations 2021 : Autorisation de programmes et crédits de paiement/Pleuvey
- 9. Autorisé le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2022
- 10. Autorisé le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget annexe MSP 2022
- 11. Autorisé le versement d'un acompte exceptionnel pour la crèche « les Fripouilles » avant le vote du budget
- 12. Emis un avis favorable à la nomination de la voie « Impasse de l'Etang ».

Le Maire.

Jean-Marc GRANGE